

Régime de pensions du Canada

quand même deux questions fondamentales à poser au sujet de cette mesure, cette clause d'exclusion. La première question porte sur le rôle du RPC. Est-ce que ce régime, qui constitue un programme d'assurance sociale contributif et lié au revenu, est bien le mécanisme à qui il faut demander d'assurer une certaine indépendance financière au conjoint qui reste au foyer? Il faut s'interroger là-dessus et se demander aussi si cette clause d'exclusion est bien la façon de garantir l'indépendance financière du conjoint qui reste au foyer.

La deuxième question porte sur l'orientation du RCP et sur l'équilibre qui doit exister entre son rôle social et son caractère d'assurance. Est-ce qu'il convient de présenter une mesure qui atténue encore le caractère d'assurance du RPC, une mesure qui crée un nouveau précédent en fait d'élargissement du pourcentage de subventionnement que ce régime pourrait avoir, avant d'avoir résolu la question préalable de l'orientation future de ce plan? Voilà une question très importante que tous les députés, s'ils veulent s'acquitter de leurs responsabilités, devront se poser. Est-ce qu'il convient d'apporter un ou plusieurs aménagements, et je dirai qu'il y en a plusieurs, avant d'avoir tranché la question de l'orientation future du RPC? Il importe aussi de faire remarquer qu'à l'exception de certains cas particuliers et de quelques mères adoptives, les femmes qui bénéficieront de la clause d'exclusion ne prendront pas leur retraite avant quinze ans. Comme aucune cotisation n'est requise en vertu de cette disposition, la mesure ne semble pas très urgente pour le moment.

Je vous pose donc, monsieur l'Orateur, la question suivante, afin de la porter à l'attention du secrétaire parlementaire et du ministre: Compte tenu des conséquences qu'aurait l'adoption de la clause d'exclusion, est-il nécessaire de l'adopter maintenant, puisque nous ne savons pas quelle sera l'orientation donnée au régime dans l'avenir et que certains se posent des questions sur le financement du Régime de pensions du Canada?

J'ai exprimé à la Chambre ma satisfaction de voir qu'on tente enfin de reconnaître la nécessité de partager les pensions pour que les conjoints reçoivent une part égale en reconnaissance de la contribution qu'ils ont apportée au foyer. J'ai également signalé que certains problèmes se posent à cet égard. Nous devons envisager le rôle d'éducateurs de la mère et du père de famille en étudiant des propositions relatives aux exclusions, afin de leur donner la chance d'élever leurs enfants. Je voudrais aussi faire remarquer sans ambages que ces propositions soulèvent une foule de problèmes. J'ai dit combien je m'intéressais à toute la question de la consolidation du Régime de pensions du Canada. Je ne crois pas avoir rien à ajouter là-dessus.

● (1630)

En dernier lieu, mais chose tout aussi importante, j'ai parlé des placements et de la situation des fonds affectés au Régime de pensions du Canada. Nous ne retirons pas les bénéfices voulus de nos placements. Il est dangereux de prendre certaines initiatives étant donné que toutes ces questions en soulèvent certaines autres très importantes. Nous attendrons donc jusqu'à ce que ce projet de loi soit renvoyé au comité. Je peux dire au nom de mon parti que nous accueillons cette mesure avec satisfaction, mais aussi nous aurons de nombreuses questions à poser au sujet des injustices que nous décelons. Il y a

[M. Alexander.]

des injustices au sujet du partage, de l'exclusion, de la consolidation et des placements.

Il importe de souligner que nous ignorons quelle est l'orientation du Régime, mais nous savons, toutefois, que des études techniques ont été effectuées. Nous sommes censés étudier maintenant les modifications au Régime de pensions du Canada. Nous ne savons nullement ce que signifiera la consolidation future ni quelle sera la répercussion sur nos petits-enfants ni quel sera le montant de la cotisation au Régime. Nous allons permettre le renvoi du bill au comité. Nous pourrions alors interroger le ministre de façon raisonnable pour savoir quelle sera l'orientation du Régime de pensions du Canada.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A l'instar du député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander), monsieur l'Orateur, je tiens cette mesure législative pour très importante. Tout comme lui, je regrette que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) ne puisse être des nôtres pour toute la durée du débat. Je me suis fait expliquer les raisons de son absence cet après-midi. Je me suis rendu à ces raisons, bien que je constate maintenant que même son secrétaire parlementaire est absent.

M. Alexander: C'est une honte!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Quoi qu'il en soit, si rien au Règlement ne s'y oppose, je dirai que . . . Que vois-je?

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il y a lieu de consigner au hansard que ces applaudissements signalent l'entrée à la Chambre du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Jamais mes souhaits n'ont été exaucés aussi rapidement. Je constate que les collaborateurs du ministre sont à portée de notre voix et qu'ils prennent note de ce qui se dit, de sorte qu'il devrait être instruit de l'essentiel du débat avant la fin de la journée.

Mes propos différeront à maints égards de ceux de mon honorable ami le député d'Hamilton-Ouest. Je m'étonne qu'il se soit fait davantage l'interprète de Geoffrey Calvert et de Colin Brown, du *Globe and Mail*, que de l'ensemble des Canadiens. Quant à moi, je crois qu'ils sont vraiment contents du Régime de pensions du Canada et y applaudissent.

Je reviendrai un peu plus tard sur ce que je pense de la position que l'Ontario a adoptée en refusant l'un des projets d'amendements. Ce qui signifie que je dois remettre également à plus tard ce que j'entendais répondre à ce qu'a dit le député d'Hamilton-ouest sur le financement du Régime de pensions du Canada, et sur toute la question de son orientation et de sa direction.

Tout d'abord, je veux faire connaître mon opinion au sujet des objectifs que le bill C-49 cherche réellement à atteindre. Je me trouve dans la même situation où je me suis trouvé bien des fois au cours de mes nombreuses années à la Chambre, étant forcé de dire que le bill va dans la bonne direction. Je l'appuie donc, mais il ne va pas aussi loin que je le voudrais, il s'en faut. En fait, j'ai été ennuyé lorsque j'ai lu le communiqué remis à la presse par le ministre le jour où le bill fut présenté et subit la deuxième lecture. Il a dit que ces modifications tendent à reconnaître le rôle des conjoints qui travaillent à la maison, ensuite, qu'elles tendent à reconnaître le travail des conjoints au foyer et à leur accorder une certaine sécurité financière.